



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 20 JUIN 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/06-05-54

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – 4^{ème} TRANCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Absents : 07

Délégations : 05

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le quatorze juin deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD

Délégations (05) :

M. Rénaît SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Rony VERSIN avait donné procuration M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Était absent excusé (01) : M. Mario ALLEAUME

Étaient absents (06) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2025/06-05-54**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – 4^{ème} TRANCHE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2251-3-1 et R.2251-2.

Considérant la volonté de la Ville de Petit-Canal de soutenir les associations du territoire,

Oui l'exposé de Monsieur Moise ATAM-KASSIGADOU,

Suite au départ de Mme DEBIBAKAS lors du vote de la subvention pour l'ASC Renaissance,

Suite au départ de Mme SERICHARD lors du vote de la subvention pour la Ginga,

Mme DEFY-DRAGIN n'a pas pris part au vote pour la subvention des acacias car elle était sortie,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

1. **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Domaines	Proposition subventions de fonctionnement
LES ACACIAS	Activités sociales	2 000 €
ASC RENAISSANCE	Activités culturelles et sportives	2 500 €
ECO SONORE	Activités culturelles	1 500 €
DYNAMIQUE CLUB	Activités culturelles	2 000 €
CHAP O KANNAL	Activités culturelles et sportives	1 500 €
LA GINGA	Activités sportives	5 000 €
BITASYON POYEN BEL BO	Activités culturelles	1 500 €
ZAYEN LA	Activités sportives	8 000 €
GSC CYCLING TEAM	Activités sportives	8 000 €
TOTAL		32 000€

2. **DE DIRE** que les subventions seront versées sous réserve de la complétude des dossiers et de la signature du contrat d'engagement républicain.
3. **DE DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2025.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 20 Juin 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (17) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD

Les représentés (05) : M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Rony VERSIN avait donné procuration M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250620-BMNA2025060554-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Ornella KINDEUR

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet